

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 6 DECEMBRE 2018 à 18h00 Date de convocation : 29 novembre 2018

Délibération
N°C2018_222

Membres en exercice :	79
Votants :	73
Suffrages exprimés :	72
Pour :	72
Contre :	0
Abstention :	1

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VERGNES

PRESENTS TOUTE LA SEANCE : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Claude CODORNIU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Bernard DEVIC, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Hélène GIMON, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Jean-Michel MONIER, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Jacques PAIRO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Jeanne-Maryse SEGUI, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Yves BASTIE, Xavier BELART, Didier CODORNIU, Marie-Christine DELRIEU, Janine GROSBARD ST-LOUP, Louis LABATUT, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Dominique MARTIN-LAVAL, Sandrine MONTAGNE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Michel PY, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Guy SIE

EXCUSES : Jean-Marc PEREA

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Yves BASTIE (de la délibération N°C2018_215 à la délibération N°C2018_245 et les délibérations N°C2018_254, C2018_255, C2018_256, C2018_263, C2018_264, C2018_265, C2018_266, C2018_267), Alain BOUTON (les délibérations N°2018_263, C2018_264, C2018_266, C2018_267), Xavier BELART (jusqu'à la délibération N°C2018_218), Cyrielle BOUISSET (jusqu'à la délibération N°C2018_218), Didier CODORNIU (la délibération N°C2018_227), Marie-Noëlle GARBAY (jusqu'à la délibération N°C2018_250), Janine GROSBARD ST-LOUP (jusqu'à la délibération N°C2018_222), Christian LAPALU (la délibération C2018_227), Henri MARTIN (la délibération N°C2018_227), Fabienne MARTINAGE (les délibérations N°C2018_255, C2018_256, C2018_263, C2018_264, C2018_266, C2018_267), Caroline OLIVAS-GUISSET (jusqu'à la délibération N°C2018_231), Michel PY (les délibérations N°2018_263, C2018_264, C2018_266, C2018_267), Guy SIE (la délibération N°C2018_227), Zohra TEGGOUR (jusqu'à la délibération N°C2018_231),

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Didier ALDEBERT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Christian DURAND, Catherine GOUIRY, Tristan LAMY, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Éric MELLET, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Éric PARRA, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Hélène SANDRAGNE, Gérard SCHIVARDI, Céline SORIANO, Alain VICO,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Cyrielle BOUISSET (à partir de la délibération N°C2018_219), Alain BOUTON (de la délibération N°C2018_215 à la délibération N°C2018_262 et C2018_265), Didier CODORNIU (les délibérations N°C2018_254, C2018_255, C2018_256, C2018_263, C2018_264, C2018_265, C2018_266, C2018_267), Marie-Christine DELRIEU (les délibérations N°C2018_254, C2018_255, C2018_256, C2018_263, C2018_264, C2018_265, C2018_266, C2018_267), Marie-Noëlle GARBAY (à partir de la délibération N°C2018_251), Louis LABATUT (les délibérations N°C2018_254, C2018_255, C2018_256, C2018_263, C2018_264, C2018_265, C2018_266, C2018_267), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2018_250), Sandrine MONTAGNE (jusqu'à la délibération N°C2018_231), Nicolas SAINTE-CLUQUE (jusqu'à la délibération N°C2018_250), Zohra TEGGOUR (à partir de la délibération N°C2018_232)

Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES - Admission en non-valeur : créances éteintes et créances irrécouvrables pour montants inférieurs au seuil des poursuites – Budget Environnement

Dans le cadre des opérations de suivi des recettes du budget Environnement, la Trésorerie de Narbonne Agglomération a sollicité le Grand Narbonne afin de procéder à l'admission en non-valeur de créances dont le recouvrement s'avère impossible.

Il s'agit de créances éteintes dans le cadre d'insuffisance d'actifs à hauteur de 10 320,10 euros, de créances irrécouvrables pour montants inférieurs au seuil des poursuites à hauteur de 0,60 euros, et de créances irrécouvrables sur démarches infructueuses à hauteur de 922,74 euros, soit un total de 11 243,44 euros,

Par 72 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide :

- D'approuver les admissions en non-valeur des créances éteintes et des créances irrécouvrables, selon les états dressés par la Trésorerie de Narbonne Agglomération pour le montant total de 11 243,44 euros ;
- De préciser que le financement est prévu dans le cadre du budget Environnement ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes à la délibération :

Etats du Trésorier de Narbonne Agglomération

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 12/12/2018
et de sa publication
le : 12/12/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

